

## FICHE ACTION PARRAINAGE PRESCRIPTEURS



### Présentation de l'action :

Le CREPI Lorraine met en place, depuis 2015, l'action « parrainage vers l'emploi ». Il s'agit d'un accompagnement personnalisé, délivré par des professionnels en activité, à des personnes éloignées de l'emploi mais ayant un projet professionnel préalablement défini.

Aucun critère, quel qu'il soit, n'est requis pour s'engager dans l'action parrainage.

Le parrain, responsable ou salarié d'entreprises de tous secteurs d'activité, accompagne son filleul dans ses recherches d'emploi en dialoguant, en l'encourageant et en le conseillant.

Ce dernier partage son réseau et transmet ses expériences et connaissances du monde du travail.



### Objectifs généraux :

- Aider, grâce à un appui concret tel que la simulation d'entretien, la construction d'un CV...
- Bénéficier de conseils d'un professionnel quant à la connaissance du monde du travail
- Offrir la possibilité à un demandeur d'emploi de renouer avec le monde économique et de lui donner confiance en ses capacités professionnelles

### Déroulement :

- Entretien individuel entre le CREPI et le chercheur d'emploi
- Rencontre tripartite, entre le CREPI, le parrain et le filleul(e)
- Entretien régulier entre le parrain et le filleul(le) dans l'entreprise du parrain
- Suivi régulier par le CREPI en communiquant tous les mois avec le référent prescripteur

La durée d'un parrainage est de 3 mois.

### Pour davantage de renseignements :

CREPI Lorraine :  
03 83 53 52 41

Camille GUTEHRLE, stagiaire :  
[stagiaire.lorraine@crepi.org](mailto:stagiaire.lorraine@crepi.org)

Maud MAZETIER, responsable :  
[maud.mazetier@crepi.org](mailto:maud.mazetier@crepi.org)